

Service instructeur

Mission Aménagement de la Montagne

N° *M937-07*

Service consulté

DIF

**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE
MODERNISATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS D'HIVER AU GRAND BALLON
PROGRAMME 2007**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer une participation financière départementale d'un montant total de 8 181 € en faveur du Syndicat Mixte d'Aménagement du Markstein Grand Ballon pour des travaux annexes liés à l'installation de neige de culture au Grand Ballon dans le cadre de la politique départementale de modernisation des sites de loisirs de montagne été/hiver.

A l'occasion de l'adoption du rapport n°11^c/14-06 du 19 mai 2006, l'Assemblée Départementale a voté une aide financière de 108 000 € en faveur du syndicat mixte d'aménagement du Markstein-Grand Ballon, pour la réalisation d'une installation d'enneigement automatique au Grand Ballon.

Conformément aux dispositions de la politique en faveur des sites de loisirs de montagne été/hiver, cette subvention représente 90% du montant des travaux, actuellement en cours de réalisation, évalués à 120 000 € HT.

Dans la phase de réalisation, un complément de travaux s'avère nécessaire sous la forme de fourniture et construction de quatre équipements-regards pour abriter les raccordements et divers matériels électriques nécessaires au fonctionnement automatique des canons à neige.

Le coût total de ces équipements s'élève à 9 090 € HT, fourniture et installation comprises, recevables au titre de la politique montagne.

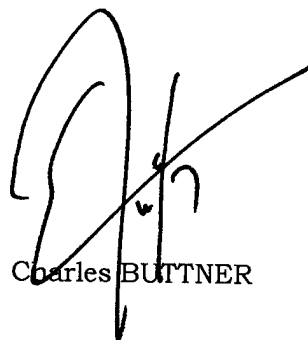
Une subvention départementale de 8 181€ représentant 90% du coût, est sollicitée. Le montant peut être affecté sur l'autorisation de programme N°1/2007 du programme F044, votée pour la politique montagne, sur laquelle ces crédits sont disponibles.

Ce montant est compris dans l'enveloppe de 305 000 € affectée au site du Grand Ballon comme aux autres sites d'intérêt local.

En conclusion, je propose à votre Commission :

- d'accorder une subvention d'un montant de 8 181 € sur un montant subventionnable de 9 090 € H.T. au Syndicat Mixte du Markstein-Grand Ballon pour la fourniture et la mise en place de regards destinés au fonctionnement automatique des canons à neige du Grand Ballon et affecter ce montant sur l'autorisation de programme N° 1/2007 du programme F044, nature 20415, fonction 94, enveloppe 89592,
- d'autoriser le versement de ce montant au Syndicat Mixte d'aménagement du Markstein-Grand Ballon.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER